

Réf: Dossier N° 034903

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ADORATION EXPLOSIVE GLORIEUSE
TELEVISION INTER » en abrégé « AEGTV »

Siège social Abidjan, Yopougon, NIANGON SUD TERMINUS DU
BUS 27 NON LOIN DU CARREFOUR CALEBASSE,lot 212,

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/08/2021 , et enregistrés au CEPICI le 30/08/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ADORATION EXPLOSIVE GLORIEUSE
TELEVISION INTER » en abrégé « AEGTV »

Objet : COMMUNICATION,EVENEMENTIEL,COMMERCE
GENERAL. Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social : Abidjan, Yopougon, NIANGON SUD TERMINUS DU
BUS 27 NON LOIN DU CARREFOUR CALEBASSE,lot 212,

Dirigeant(s) : M GAZA JEANNOT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-03695 du 07/09/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24143/GTCA/RC/2021 du 07/09/2021

